

---

**DEMANDE DE DEVIS (RFQ)**  
**SERVICES DE NETTOYAGE**  
n. HQ-2023-0054

Date : 20 mars 2023

Chère/Cher Madame/Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir un devis pour les services de nettoyage décrits à l'annexe B.

Nous vous remercions également de rédiger votre devis en utilisant le format spécifiquement prévu dans l'annexe C.

Les demandes d'inspection des locaux doivent être communiquées par écrit et par e-mail à [geneva@idlo.int](mailto:geneva@idlo.int).

Les devis adressés par e-mail doivent être limités à un maximum de 10 Mo, sans virus et comprendrent un maximum de deux e-mails. Ils doivent être exempts de toute forme de virus ou de contenu corrompu, faute de quoi les devis seront rejetés.

Le devis sera évalué sur la base du prix le plus bas conforme aux spécifications techniques et conformément aux critères définis à l'annexe A, point q.

En cas de différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité), le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé par l'IDLO. Si le Soumissionnaire n'accepte pas le prix final sur la base de la correction des erreurs par l'IDLO, son Devis sera rejeté.

Les Soumissionnaires ne doivent pas modifier leurs prix pour quelque raison que ce soit après la date limite de l'appel d'offres et tant que le Devis est encore valable. Au moment de l'attribution du contrat, l'IDLO se réserve le droit de modifier (augmenter ou diminuer) la quantité de services, jusqu'à un maximum de vingt-cinq pour cent (25 %) de l'offre totale, sans aucune modification du prix unitaire. ou d'autres termes et conditions.

L'IDLO n'est pas tenue d'accepter tout devis, ni de stipuler un contrat dans le cadre de cette demande de devis, et n'est pas responsable des coûts associés à la préparation et à la soumission d'une offre par un soumissionnaire, quel que soit le résultat ou la manière de conduire le processus de sélection.

L'IDLO invite chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts, en divulguant à l'IDLO si le soumissionnaire ou l'un de ses affiliés ou membres du personnel, a été engagé dans la préparation des spécifications, des estimations de coûts et d'autres informations utilisées dans le cadre de cette demande de devis.

En soumettant un devis en réponse à cette demande de devis, les soumissionnaires confirment l'acceptation des conditions générales de l'IDLO dans leur intégralité et de la politique de paiement de paiement dans les 30 jours suivant la prestation du service sur présentation d'une facture complète et correcte.

Cette demande de devis (RFQ) comprend :

Instruction pour soumissionnaires	Annexe A
Spécifications techniques	Annexe B
Devis du fournisseur	Annexe C
Conditions générales de l'IDLO pour l'achat de biens ou de services et Code de conduite des fournisseurs de l'IDLO	Annexe D

Pour toute question/éclaircissement concernant cette RFQ, veuillez contacter IDLO à l'adresse [tenders@idlo.int](mailto:tenders@idlo.int) et mentionner « Eclaircissements RFQ NO. N\_0054 » dans la section objet de votre e-mail au plus tard 48 heures avant la date limite de présentation du devis.

Date limite de présentation du devis :

Au plus tard Date : **14 avril 2023**

Heure : 17 h 00, heure locale de Rome, Italie.

Le contrat aura une durée de 36 mois, à titre indicatif à compter du 15 juillet 2023 jusqu'au 14 juillet 2026. Le contrat pourra être prolongé à l'expiration de la période de 36 mois, dans les mêmes conditions technico-économiques, pour un maximum de 24 mois.

Le prix convenu sera indexé selon l'indice genevois des prix à la consommation, moyennant un préavis de 30 jours et ce au maximum une fois par année. A cette indexation, pourra s'ajouter, la revalorisation des salaires des nettoyeurs imposée par la Convention Collective du Travail (CCT) élaborée et contrôlée par la Commission Paritaire Professionnelle Genevoise du Nettoyage (CPPGN) et applicable à toutes les entreprises travaillant dans le canton de Genève.

Ce document est rédigé en anglais et en français. En cas de discordance entre les deux versions, la version en langue anglaise fera foi.

Nous vous remercions de votre intérêt ci et nous nous réjouissons de recevoir votre devis.

Cordialement,

Organisation Internationale de Droit du Développement | IDLO  
Bureau de liaison de Genève

**Annexe A**  
**Instructions pour les soumissionnaires**

a. Description des services demandés	Voir Annexe B
b. Date limite de présentation du devis	Le devis doit être adressé à l'IDLO au plus tard Date : <b>14 avril 2023</b> Heure : 17 h 00, heure locale de Rome, Italie.
c. Conditions générales	Toute soumission d'offre impliquera l'acceptation inconditionnelle des conditions générales de l'IDLO pour l'achat de services et le respect du code de conduite des fournisseurs de l'IDLO
d. Conditions de paiement	L'IDLO effectuera le paiement dans les 30 jours suivant la réception satisfaisante de toutes les marchandises/services et sur présentation d'une facture par le fournisseur
e. Conditions pour le paiement	Acceptation des services par l'IDLO en fonction de leur conformité au contrat
f. Validité du Devis à compter de la Date limite de l'Offre	<b>90 jours</b> Dans des circonstances exceptionnelles, l'IDLO peut demander au Soumissionnaire de prolonger la validité de l'Offre au-delà de ce qui a été initialement indiqué dans cette RFQ. Le Soumissionnaire confirmera alors la prolongation par écrit, sans aucune modification de quelque nature que ce soit sur le Devis.
g. Soumission des devis	Tous les devis doivent être soumis à l'adresse e-mail suivante : <a href="mailto:tenders@idlo.int">tenders@idlo.int</a>
h. Offres partielles	<input checked="" type="checkbox"/> Interdit
i. Lieu de livraisons/prestations de services	Bureau IDLO c/o FIPOI 23 av. de France, 1202 Genève, Suisse
j. Conditions de livraison/des prestations de services	Les services seront assurés ainsi que décrit dans l'annexe B.
k. Le dédouanement, si nécessaire, sera effectué par	<input checked="" type="checkbox"/> N/A
l. Devise de l'offre	CHF (FRANCS SUISSES) Remarque : (les fournisseurs locaux doivent se conformer à toutes les lois applicables concernant les activités commerciales dans d'autres devises)
m. Documents préliminaires à soumettre	<input checked="" type="checkbox"/> Annexe C dûment signée et timbrée, et conformément à la liste des exigences à l'annexe B; <input checked="" type="checkbox"/> Dernier certificat d'enregistrement d'entreprise ;

Exigence d'emballage spéciale ou contrôle de la température	<input checked="" type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/> Oui, [précisez] ___
n. Services après-vente requis, le cas échéant	<input checked="" type="checkbox"/> N/A
o. Evaluation du devis	L'évaluation du devis sera effectuée selon l'ordre de priorité suivant 1. Soumission complète des documents préliminaires (conformément à l'annexe A, point m.) 2. Conformité technique 3. Intégralité des services après-vente, conformément à l'annexe A, point n, s'il y a lieu. 4. Date de livraison 5. Prix
p. Attribution du contrat	L'attribution du contrat sera effectuée sur la base de: a) Soumission complète du bordereau de prix (annexe C) signé et timbré; b) L'offre la moins chère et la plus techniquement acceptable/conforme ;
q. L'attribution du contrat	Signature du contrat : ans les cinq (5) jours calendaires à compter de la date de réception du contrat, le soumissionnaire retenu signera et datera le contrat et le retournera à l'IDLO. Le non-respect de cette obligation peut constituer un motif suffisant pour l'annulation de l'attribution et la confiscation de la garantie de soumission, le cas échéant, et dans ce cas, l'IDLO peut attribuer le contrat au soumissionnaire classé deuxième ou lancer de nouvelles offres.
r. Dommages et intérêts	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - En cas de livraison tardive des Services, l'IDLO est en droit de réclamer des dommages-intérêts au Contractant conformément à l'article 18 des Conditions générales. Si le contractant n'exécute pas les services demandés dans le délai spécifié et comme stipulé dans les termes et conditions du contrat, l'IDLO peut, sans mise en demeure et sans préjudice de ses autres recours en vertu du contrat, avoir droit à des dommages-intérêts pour chaque jour de retard dans la fourniture et l'achèvement des Services.

## ANNEX B SPECIFICATIONS

Concerne les bureaux E2-024; E2-026; E2-012 et E2-014

FIPOI

Selon cahier des charges ci dessous

### CAHIER DES CHARGES

	2x PAR SEMAINE	HEBDOMADA IRE	MENSUEL	TRIMESTRIEL	SEMESTRIEL	ANNUEL
Vidage des corbeilles / poubelles et changement du sac	x					
Evacuation des déchets selon procédure de tri en vigueur chez le client	x					
Enlèvement si besoin des traces sur les poignées de portes, parois, interrupteurs, etc	x					
Essuyage des surfaces horizontales du mobilier libre d'accès, jusqu'à 1.80m du sol	x					
Dépoussiérage humide du mobilier libre de documents	x					
Dépoussiérage des postes informatiques	x					
Contrôle et essuyage ou aspiration si besoin des chaises, sièges, fauteuils	x					
Essuyage des dessus de mobilier plus de 1.80			x			
Essuyage des portes de mobilier			x			
Dépoussiérage humide des pieds de tables et de chaises			x			
Aspirer les sols en moquette, détacher selon nécessité			x			
Essuyage des plinthes				x		
Nettoyage des façades vitrées (face intérieure)					x	
Contrôle et enlèvement des toiles d'araignée selon nécessité						x
Nettoyage à fond des sols en moquette						x

---

## ANNEXE C DEVIS

(Ce formulaire doit être retranscrit sur le papier à en-tête/papeterie officielle du fournisseur dans le format spécifié ci-dessous)

Nous, soussignés, acceptons par la présente les conditions générales de l'IDLO dans leur intégralité et la politique de paiement de paiement dans les 30 jours suivant la prestation de service sur présentation d'une facture complète et correcte. Nous proposons par la présente de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications et aux exigences de l'IDLO conformément à la RFQ NO. [N\_0054]

<b>Company Name</b>	
<b>Company Full Address</b>	
<b>Date</b>	
<b>Signature</b>	
<b>Stamp</b>	
<b>Contact Person</b>	
<b>Telephone number</b>	
<b>Email address</b>	

**Tableau 1 : Offre de fourniture de services conformes aux spécifications et exigences techniques**

Lot	Article/type de services	Description	Conformité aux spécifications techniques	Monthly mensuel hors tva en CHF	Monthly annuel hors tva en CHF
1.	Services de nettoyage	Selon l'annexe B Spécifications techniques	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme. Spécification alternative offerte <i>(veuillez joindre un document séparé avec description)</i>		

Les tarifs comprendront

- Le matériel et les produits
- Les contrôles qualité (Contrôle initial au démarrage du chantier et contrôles périodiques)
- Le remplacement des agents en cas de maladie ou de vacances
- L'encadrement et la formation du personnel
- L'assurance Responsabilité Civile Entreprise
- Tout autre cout lié à l'exécution du contract

---

**ANNEXE D**  
**CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'IDLO POUR L'ACQUISITION DE BIENS OU DE SERVICES**  
**ET**  
**CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS DE L'IDLO**

Toute soumission de devis impliquera l'acceptation inconditionnelle des conditions générales de l'IDLO pour les biens et services et le respect du code de conduite des fournisseurs.

Les documents sont disponibles sur le site Web des achats de l'IDLO :

[https://www.idlo.int/sites/default/files/documents/general\\_terms\\_and\\_conditions\\_for\\_goods\\_august\\_2020\\_fr.pdf](https://www.idlo.int/sites/default/files/documents/general_terms_and_conditions_for_goods_august_2020_fr.pdf)

[https://www.idlo.int/sites/default/files/documents/general\\_terms\\_and\\_conditions\\_for\\_goods\\_august\\_2020\\_fr.pdf](https://www.idlo.int/sites/default/files/documents/general_terms_and_conditions_for_goods_august_2020_fr.pdf)

[https://www.idlo.int/sites/default/files/documents/annex\\_2\\_-\\_idlo\\_supplier\\_code\\_of\\_conduct\\_august\\_2020\\_fr.pdf](https://www.idlo.int/sites/default/files/documents/annex_2_-_idlo_supplier_code_of_conduct_august_2020_fr.pdf)